



**DELIBERATION DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS  
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 17

Présents : 10

Nombre de suffrages exprimés :

Votes : Contre : 0 Pour : 11 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi 8 décembre à 18h, le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Villefranche-de-Rouergue s'est réuni en salle n°2 de la Maison des Sociétés de Villefranche-de-Rouergue, sous la présidence de Mme Florence SERRANO, Vice-Présidente du CCAS.

Date de la convocation : le 16 décembre 2022

**ETAIENT PRESENTS** : Mme SERRANO, Mme DESPEYROUX, Mme ROUX, M. DO ROZARIO, Mme IMBERT, MME MOYSSET, Mme MASBOU, Mme CHARLES, Mme VERGER, M. ESPITALIER.

**ABSENTS EXCUSES** : M. le Maire, M. CANTOURNET, Mme EJJA, M. BONNET, M. EL BOUTI, Mme SERRES, Mme BRASQUIES.

**POUVOIRS** : M. EL BOUTI à Mme SERRANO.

**SECRETARIAT DE SEANCE** : M. MALLET

**Exercice 2022 – Décision Modificative n°2**

Mme SERRANO expose :

La refacturation par la Commune des charges de personnel au CCAS entraîne une régularisation en fin d'année du budget du CCAS. Les charges de personnels réelles sont cette année supérieures à ce qui avait été estimé.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Famille et de l'Action Sociale,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux Centres Communaux d'Action Sociale,

**Vu** le budget primitif 2022 approuvé le 22 mars 2022,

**Considérant** que l'analyse de l'utilisation des crédits votés nécessite de réajuster certaines lignes budgétaires,

Je vous propose :

**ARTICLE 1** : d'approuver la décision modificative n°2 – exercice 2022 qui rectifie certaines lignes de crédits en fonction des mouvements affectés à ce jour :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

N° de Compte	Chapitre	Service	Libellé	Ancienne situation	Modification	Nouvelle situation
6135	011	400	Locations mob.	4400	-3000	1400
6156	011	400	Maintenance	4083,34	-273	3810,34
6262	011	400	Téléphone	1200	-1200	0
6215	012	400	Perso. affecté Cne	122000	+8073	130073
6218	012	400	Autres prsnls extrs	4600	-600	4000
6568	65	400	Autres secours	22000	-3000	19000
6215	012	500	Perso. affecté Cne	76336,88	+8354,87	84691,75

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

N° de Compte	Chapitre	Service	Libellé	Ancienne situation	Modification	Nouvelle situation
7474	74	500	Subv. Commune	11256,60	+8354,87	19611,47

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

N° de Compte	Chapitre	Service	Libellé	Ancienne situation	Modification	Nouvelle situation
001	001	400	Rsltat invest reporté	0	+3486,25	3486,25

RECETTES D'INVESTISSEMENT

N° de Compte	Chapitre	Service	Libellé	Ancienne situation	Modification	Nouvelle situation
024	024	400	Produit des cessions	6600	+3486,25	10086,25

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la proposition de la Vice-Présidente.

**ARTICLE 2** – Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente Délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Villefranche-de-Rouergue, le 19 décembre 2022

Florence SERRANO  
Vice-Présidente du CCAS

ARRIVÉE LE  
21 DEC. 2022  
SOUS-PREFECTURE DE  
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

